

GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE D'USELDANGE

Useldange, le 04 juin 2024

PUBLICATION

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, dans sa séance du 22 mars 2024 a fixé les taux à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'année 2025.

Approbation ministérielle : 848xde46a.

La délibération y afférente est à disposition du public à la maison communale d'Useldange du 05 juin 2024 au 19 juin 2024 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

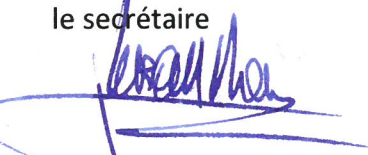
Le bourgmestre



Pollo BODEM



le secrétaire



Marco VERSALL